

.....

**Réponse à l'avis de la CDPENAF de la  
Vienne du 4 avril 2023**

Projet d'implantation d'un parc  
agrivoltaïque au sol sur la commune  
de Valdivienne (86)





Le projet de parc agrivoltaïque au sol de Valdivienne se situe à l'Ouest de la commune, au sein de la communauté de communes Vienne et Gartempe dans le département de la Vienne en région Nouvelle-Aquitaine. Il prend place sur une ancienne carrière de calcaire qui a été remise en état en vue d'une activité agricole, le projet combinera ainsi production d'énergie renouvelable et élevage ovin sur une surface clôturée de 15.65 ha.

L'étude préalable agricole réalisée dans le cadre du projet conclut que ce dernier est en adéquation avec la position de la Chambre d'Agriculture de la Vienne et qu'il ne présente aucun impact négatif pour l'exploitation agricole, mais plutôt un résultat positif sur les revenus de l'exploitation par la vente des agneaux.

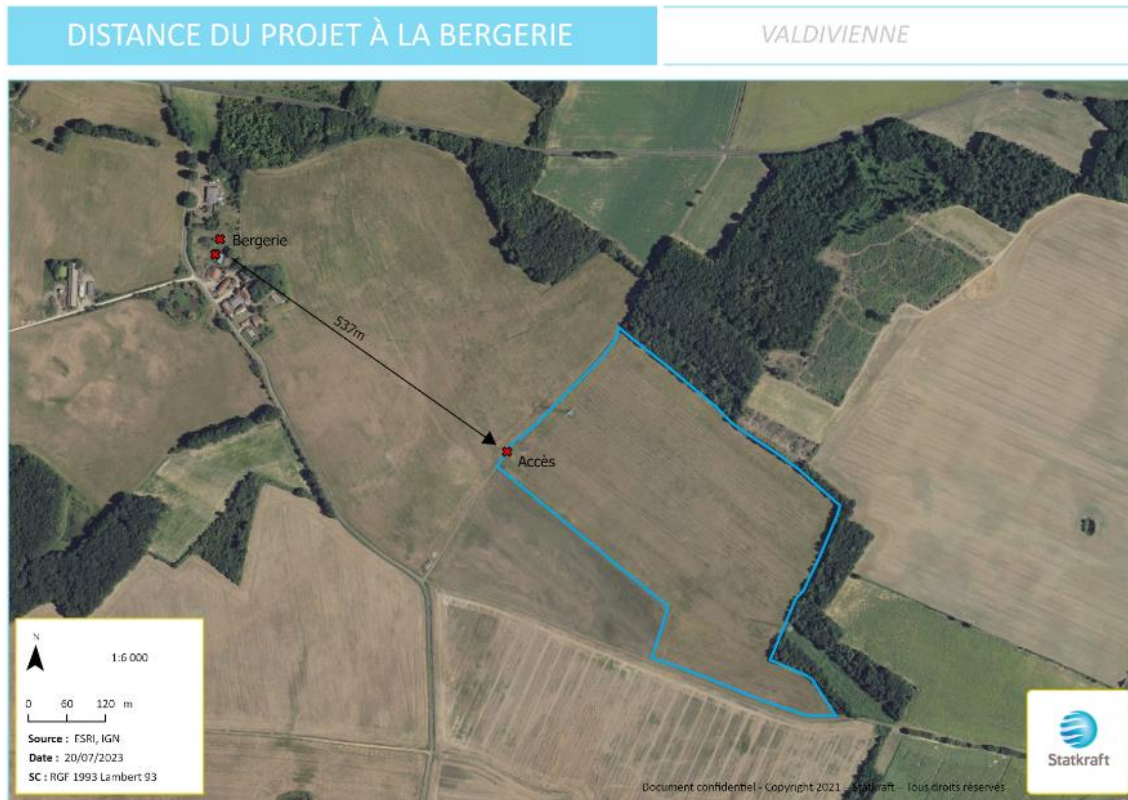
La CDPENAF a émit son avis sur l'étude préalable agricole du projet le 4 avril 2023. Cette note s'inscrit en réponse à cet avis.

**Avis CDPENAF :**

Eloignement du site d'implantation du parc photovoltaïque par rapport au projet de construction de la bergerie (plus d'un km).

**Réponse :**

L'emplacement de la bergerie a été revu. Celle-ci sera située au niveau des deux hangars photovoltaïques du siège d'exploitation déjà construits permettant d'accueillir un troupeau de 200 brebis. Les hangars se trouvent à une distance de 537 m du projet comme le montre le plan ci-dessous.



**Avis CDPENAF :**

Le projet d'implantation de la bergerie sur un îlot de même surface et avec le même assolement que les parcelles concernées par le projet agrivoltaïque.

**Réponse :**

Comme évoqué dans la réponse précédente, la localisation de la bergerie a été modifiée. En outre, l'îlot en question n'est pas en propriété de l'exploitation mais en fermage.

**Avis CDPENAF :**

L'absence d'autres parcelles en prairies permettant le pâturage des ovins.

**Réponse :**

La parcelle en fermage identifiée sur le plan suivant est déjà ensemencée en prairie pouvant accueillir le premier lot de brebis dès l'automne 2023.



**Avis CDPENAF :**

Les membres de la CDPENAF s'interrogent sur la durabilité du projet agricole sur ces parcelles et donc le maintien d'une activité agricole significative sur le terrain d'emprise du projet agrivoltaïque.

**Réponse :**

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de maintenir une activité agricole durant toute la durée d'exploitation du parc. L'implantation du projet a été conçue en lien avec l'exploitant agricole afin de répondre aux besoins et contraintes de l'exploitation. La hauteur sous panneaux ainsi que la distance entre les rangées de panneaux ont été pensées de manière à permettre aux animaux de pâturer librement comme de faciliter l'entretien mécanique du site. Après ensemencement de la prairie, environ 80 brebis seront en pâturage tournant toute l'année sur le site afin d'éviter le surpâturage des espaces et bénéficier d'une herbe de qualité.